

NG

Numéro 3 – Avril 2024

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE



ÉDITO

Mobilisons-nous pour le 13 avril !

VOTATIONS DU 18 MAI

Réforme du pouvoir judiciaire

GRAND FORMAT

L'histoire du PLR
Suisse, seconde partie

MUNICIPALES 2025 ENTRE-DEUX TOURS DÉCISIF

Agenda

AVRIL	MAI	JUIN	AOÛT
13 AVRIL	14 MAI	11 JUIN	23 AOÛT
Deuxième tour des élections aux CA : VOTEZ !	Assemblée générale De 19h15 à 22h Salle polyvalente de Troinex	Assemblée des délégués De 19h15 à 22h Point-Favre, Chêne-Bourg	Université d'été De 9h30-14h00 Salle polyvalente de Troinex

AGENDA

Retrouvez tous les détails des événements dans la rubrique « agenda » de notre site web : www.plr-ge.ch/agenda.
N'hésitez pas à contacter le secrétariat du parti (info@plr-ge.ch / 022 818 42 42) pour vous inscrire à un événement.
Ces derniers sont ouverts à tous : membres et sympathisants.

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ?
Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO	P. 3	VOTATIONS DU 18 MAI	P. 14	GRAND FORMAT	P. 22
Mobilisons-nous pour le 13 avril !		Prises de position		L'HISTOIRE DU PLR SUISSE. Deuxième partie : De la Constitution fédérale à la fusion du PLR (1848-2009)	
DOSSIER	P. 4	Une réforme efficace du pouvoir judiciaire		ACTUALITÉS DU GRAND CONSEIL	P. 26
Municipales 2025 :		Actualisation pragmatique des élections générales du pouvoir judiciaire		PLR EN IMAGES	P. 30
Le PLR Genève confirme sa position de première force politique dans les communes		Réforme des seuils de signatures en matière communale à Genève: vers une égalité de traitement		ADD du PLR Genève	
Conseillers municipaux élus sur les listes PLR					
Conseillers administratifs PLR élus au 1 ^{er} tour					
Candidats PLR pour le 2 ^e tour aux conseils administratifs					

Bonne lecture !

Édito

Mobilisons-nous pour le 13 avril !



Par Pierre Nicollier

Président du PLR Genève

Ce dimanche 23 mars, le peuple s'est à nouveau exprimé, mettant un terme à l'élection des conseils municipaux de notre canton. L'effort n'est pas terminé et 92 sièges d'exécutifs devront être repourvus le 13 avril.

Ce week-end nous a montré que les vocations politiques au niveau le plus important de notre système politique sont bel et bien présentes. Les communes n'avaient jamais vu autant de listes et de candidatures être soumises au peuple. Cet entrain n'est malheureusement pas corroboré par les taux de participation qui sont faiblement stables : 35,5 % en 2025 contre 35,7 % en 2020. Il est intéressant de constater que le droit de vote des étrangers (résidents depuis plus de 8 ans) n'améliore pas ce taux et le fait même baisser. Lors des dernières élections pour nos représentants aux

chambres en novembre 2023, 40,8 % des électeurs genevois s'étaient mobilisés.

Nous pouvons également observer un affaiblissement du mouvement vert ainsi qu'un glissement du canton vers la droite. Les divers partis de la droite et du centre ont gagné plus de 33 sièges dans les délibératifs municipaux. Ces gains ont été le fait de plusieurs partis et nous pouvons constater peu de cannibalisation. Ce mouvement général vers la droite corrobore la tendance initiée lors des élections cantonales de mars 2023. Dans un environnement global plus tendu, à l'étranger mais également au niveau de la Confédération, le peuple revient aux besoins fondamentaux. Il souhaite du travail, des logements abordables ainsi qu'un canton sûr. Le PLR est très certainement à sa place pour répondre à ces besoins

et mener une politique qui encourage le succès des entreprises, qui réduit la pénurie de logements et qui mène une politique de sécurité permettant de sortir à toute heure sans risquer de se faire détrousser.

Durant ces derniers mois, les tensions ont augmenté, les « affaires » et les coups bas ont fleuri de part et d'autre de l'échiquier politique. Ces périodes de campagne sont de véritables révélateurs de la santé politique de notre pays, lorsqu'elles sont animées comme cette année. Elles ne doivent cependant pas cacher une certitude : les élus devront travailler ensemble pour le bien de leurs administrés durant les 5 prochaines années.

Notre système suisse est ainsi fait qu'il n'est pas possible de diriger seul. Ceux qui se confrontent lors de la

campagne doivent devenir des alliés sinon des partenaires, et les promesses doivent faire l'objet de compromis. C'est le gage de la stabilité de nos institutions.

Le PLR félicite toutes celles et ceux qui ont été élus. Mais nous devons également remercier les candidates et candidats malheureux (pour cette fois) et finalement rendre hommage à toutes celles et ceux qui se sont investis pour leur commune et qui arrivent maintenant au terme de leurs mandats.

La campagne n'est cependant pas terminée et nous devons nous mobiliser pour faire élire les 20 candidats de notre parti qui se présentent le 13 avril.

Vive le PLR, vive Genève, vive la démocratie !

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier · simone.cartier@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Membres : abonnement automatique
Non-membres : pour le recevoir gratuitement sous format électronique ou papier, écrivez un email à info@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION

Claire Dalcorsio

CRÉDITS MAGAZINE

chat9780, Comugnero Silvana, Phichitpon, roibu,
U. J. Alexander, Wonderful Studio, xyz+ – Stock.adobe.com ;
Genève Tourisme; Archigraphie – page 30; Onirism – page 33.

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Rue des Sablières 13, 1242 Satigny

DOSSIER

Le PLR Genève confirme sa position de première force politique dans les communes

LES ÉLECTIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET LE PREMIER TOUR DES ÉLECTIONS DES CONSEILS ADMINISTRATIFS DANS LES 45 COMMUNES DU CANTON SE SONT TENUS LE 23 MARS. AVEC PLUS DE 200 ÉLUS DANS TOUT LE CANTON, LE PLR GENÈVE MAINTIEN SON FORT ANCRAGE COMMUNAL ET RESTE LA PREMIÈRE FORCE POLITIQUE DANS LES COMMUNES. DES PROGRESSIONS RÉJOUISSANTES SONT PAR AILLEURS ENREGISTRÉES DANS PLUSIEURS VILLES COMME ONEX (+2 SIÈGES) OU VERNIER (+1 SIÈGE).



Par Pierre Nicollier

Président du PLR Genève

Forte implantation du PLR dans le canton

A l'issue de ce premier tour des élections municipales 2025, le PLR Genève confirme sa forte implantation dans tout le canton. De Versoix à Anières, en passant par Lancy et Veyrier, le PLR Genève est fier de rester le seul parti avec des élus dans absolument toutes les communes qui voient des listes de partis. Par ailleurs, le PLR Genève est également représenté via ses membres élus sur des listes villageoises dans plus de dix communes.

Au total, 204 candidats PLR ont été élus hier dans les conseils municipaux sur des listes PLR mais également sur des listes villageoises. Nous devons y ajouter 12 candidats aux Conseils administratifs qui ont également été élus au premier tour.

Le PLR compte ainsi 216 élus répartis dans 35 communes après ce premier tour !

Le nombre de sièges perdus est faible avec les retraits principalement à Bernex (-3) mais également en Ville de Genève (-2) ainsi qu'à Meyrin (-2) et Thônex (-2). Comme indiqué

précédemment, les gains majeurs se situent à Onex (+2), mais également à Corsier (+2) et, sur une liste villageoise, à Vandoeuvre (+2). Le parti voit des gains dans les villes telles que Le Grand-Saconnex (+1 siège), Lancy (+1) et Vernier (+1).

Ces résultats montrent que la politique libérale-radical ne résonne pas seulement dans les communes aisées de la rive droite, comme certains le prétendent, mais également dans les villes et dans certaines communes urbaines.

Un glissement vers la droite

Nous pouvons tirer deux autres enseignements de ce week-end électoral. Le premier est que plusieurs villes ont vu leur majorité de gauche disparaître. Ce glissement vers la droite marquera un profond changement dans la politique de ces communes qui comptent encore pour la plupart des exécutifs à majorité de gauche. Il est probable que ces exécutifs requièrent un temps d'adaptation pour comprendre ce nouvel équilibre. Ils n'auront plus le blanc-seing qui était le leur durant les 5 dernières années et nous pouvons nous réjouir du prochain exercice budgétaire qui permettra de clarifier les nouvelles positions.



Le second enseignement est lié à LJS. Nous pouvons constater qu'il n'existe pas de causalité directe entre leur résultat ainsi que le nôtre. Les exemples de Meyrin où nous perdons deux sièges, de Vernier où nous gagnons un siège et même de Satigny où nous restons stables sur la plus haute marche du podium, confirment cet enseignement. Il semble donc que la période de crises internes que nous avons vécue à la fin de la dernière décennie soit derrière nous. Nous devons donc nous concentrer sur la politique libérale-radical à mener durant cette prochaine législature.

Un grand merci à tous les candidats !

Le PLR tient à remercier chaleureusement chacun des candidats engagés depuis des mois : ce sont eux qui ont été à l'écoute des besoins et attentes de la population et qui ont permis, malgré la multiplication

des listes à la droite de l'échiquier politique et des défis que cela suscite en termes d'électorat, de maintenir une forte présence du PLR au niveau communal.

Ces candidats ont été appuyés par des associations communales extrêmement présentes et engagées. Je souhaite également remercier, à mi-course, tous les bénévoles qui font la politique de notre pays.

Le PLR, la première force politique dans les communes genevoises

Le PLR reste, et de loin, la première force politique dans les communes genevoises. Ce premier échelon de la politique est primordial pour la défense de notre politique libérale-radical dans les communes de tout le canton.

Vingt et un candidats PLR se présentent encore pour le second tour des élections aux Conseils administratifs le 13 avril. La plupart d'entre eux sont en ballottage favorable et nous avons donc de belles opportunités pour augmenter notre présence dans les exécutifs du canton.

Il est donc encore temps de mobiliser et de nous mobiliser pour confirmer les succès du 23 mars.

Nous leur souhaitons donc d'ores et déjà un grand succès !

« A l'issue de ce premier tour des élections municipales 2025, le PLR Genève confirme sa forte implantation dans tout le canton. »

Conseillers municipaux élus sur les listes PLR

ANIÈRES

Liste 4

BERY Elisabeth
BLANC-ODERMATT Meret
GIROUD Blaise
GUBELMANN Yves
PORDES Anita
THIBAUT BULLIARD Claire

BARDONNEX

Liste 3

CONSOLI Silvano
RANA-ZOLANA Ginior
SCHNEUWLY Urs

BELLEVUE

Liste 1

BRUGGER Sandrine
CARRILLO Jean-Marc
CHINCARINI Alexandre
CHONG-BITZ Laurence
COLARUSSO Alessandro

COSTA-VAZQUEZ Cristel

SCHIAVO Robert

SCHOPFER SANDOZ Mylène

BERNEX

Liste 6

BAUMANN Karl-Anton
CABOT Maxime
CHASSOT Ariane
ECHARD Aude
HONEGGER Julie

CAROUGE

Liste 1

ANTONIOLI Jean-Marc
ANTONIOLI Loïc
DUCELLIER Arnaud
EPARS François
FRAOMENE Raffaele
GERSTER Jean-Jacques
ROBERT David
ULDRY Laurence
VOIGNIER Alain

CHÊNE-BOUGERIES

Liste 3

BERAN Léonard
GROSJEAN-VULTIER Gaëlle
GROSSHANS Eric
GSCHWIND Natalia
KARNOUK-KIRCHHOFF Jonathan
LAMBERT Florence
LOCHER Antoine
LOCHER William
SCHMIDT Laurent
STOYANOV Eléonore
ZURCHER Martin

CHÊNE-BOURG

Liste 5

BRAND Gilles
DE CANDOLLE Philippe
DE MOURA Sofia
DE MOURA Helena
GAUTHIER Laurent
MARCLAY Geoffrey
MEYER Philippe

COLLONGE-BELLERIVE

Liste 3

AMBROSETTI Pierre
AZARM AZARPEY Ladan
BIRCHLER Norberto
BORDIER Anne
BOUVIER Christine
CORBAT Philippe Xavier
DINICHERT Jérôme
HADDAD Zahi
LAPAIRE Carole
REYMOND Patricia
ZWAHLEN Guy
ZWETTLER Stephan

COLOGNY

Liste 3

ASENSIO Marie-France
COUNINIOTIS Alexis
CUENDET Edouard
GIRARDET Olivier
GLAUSER Marc-Antoine
GUERREIRO Amanda

MOUTHON Alexandre

MUNIER Jules

NEMETH Marc

SCHNEUWLY Nathalie

VINCENT Sarah

CONFIGNON

Liste 1

FRANCEY Xavier

ROEHRICH Nicole

CORSIER

Liste 2

ANDREASSON Kira

ARGAND Alexandre

CHAIZE Frédéric

KRUEGER Alain

MUSCIONICO Daniel

PECCOUD Laurent

PRATOLINI Laurence

SIROLLI Albert

SUDAN Killian

GENTHOD

Liste 4

BUFFLE Charles

GLAUS-LEMBO Lorella

GRANGER Stéphane

MELLINA Thierry

GRAND-SACONNEX

Liste 5

CABEZA José Antonio

HARDMEYER Raphaël

PASCHE Marc

PERROTIN DURET Claudine

STEINER Matthieu

TISSOT-BUCHOUX Valérie

LANCY
Liste 2

CHOBAZ Vanessa
DAHER Vincent
DEROBERT Thierry
EQUEY Véronique
FISCHER Alain
KHATCHADOURIAN Leila

PLAN-LES-OUATES
Liste 5

BRUNSCHWEILER Luis
DUBOIS Véronique
DUPRAZ Sylvain
EPENOY Cédric
FAVRE Michel
MONBARON-STRESS Fabienne

SATIGNY
Liste 5

HOLTZ Quentin
PETECCHIA Gilberto
PLAN Philippe
RAMU Sandra
TINGUELY André
ZELLER Nathalie

MEYRIN-COINTRIN
Liste 1

BOCCARD Pierre
FREHNER Antoine
HAGMANN André

PREGNY-CHAMBÉSY
Liste 2

ACCENSI SCHMIDT Marie-Christine
BASILIO Pedro
CHANTRANUWATANA Charavee
DESSIMOZ Terry
LAUBER Robin
RASMUSSEN Isabelle
THURNHERR Laurent
WIDMER Marc

THÔNEX
Liste 5

BERSIER Julie
BOUX DE CASSON Fabrice
MANCINI Françoise
MORO Virginie
MUNIER Alexandra
SUAREZ DE PUGA UEHLINGER
Monica
WÜNSCHE Florian

ONEX
Liste 3

ABBE-DECARROUX Luc
ABBE-DECARROUX Émile
FUSCO Gérard
PASQUIER Jean-Pierre
ROSIER Morgan
SUCHET Guy

TROINEX
Liste 3

ANNEN Jérémy
ODIER Grégoire
ODIER Alexandre
REYMOND-DORSAY Karen

VERNIER
Liste 3

AGRAMUNT Gian-Reto
BRON Gilles-Olivier
GRABER Diane
METUSHI Granit
METUSHI Rinor

VERSOIX
Liste 5

FRAGNIÈRE Denis
JOYE RYCHNER Noémie
LIMA Ricardo
MARQUIS Julien
MICHE Cédric
RIAT Alain
SCHNECKENBURGER Corinne
VARONIER Christian

VEYRIER
Liste 5

BARRAS Mélina
BARRO Florian
BERNHEIM-VON ROTH Sandrine
CHERBULIEZ Marianne
HIRSCHEL Bernard
MONNAT Yves
PAUTEX Alain
ROBERT Christian

VILLE DE GENÈVE
Liste 7

AESCHBACH Sebastian
BENE Nadine
BUFFET-DESFAYES Natacha
BURRI Rémy
DE BOCCARD Pierre
KURTI Ilir
MEYER Alia
PROVINI Maxime
RICHARD Patricia
ROULLET Michèle
STEINER Yves
TARVERDYAN Ruzanna

Conseillers administratifs PLR élus au 1^{er} tour



Claire Thibault Bulliard
Anières



Mylène Schopfer Sandoz
Bellevue



Norberto Birchler
Collonge-Bellerive



Carole Lapaire
Collonge-Bellerive



Edouard Cuendet
Cologny



Albert Sirolli
Corsier



Killian Sudan
Corsier



Charles Buffle
Genthod



Fabienne Monbaron-Stress
Plan-les-Ouates



Isabelle Rasmussen
Pregny-Chambésy



Philippe Plan
Satigny



Christian Robert
Veyrier

Candidats PLR pour le 2^e tour aux conseils administratifs



Ginior RANA-ZOLANA
Bardonnex



Jean-Marc CARRILLO
Bellevue



Karl-Anton BAUMANN
Bernex



Raffaele FRAOMENE
Carouge



Florence LAMBERT
Chêne-Bougeries



William LOCHER
Chêne-Bougeries



Gilles BRAND
Chêne-Bourg



Valérie TISSOT-BUCHOUX
Grand-Saconnex



Thierry DEROBERT
Lancy



Jean-Pierre PASQUIER
Onex





Pedro BASILIO
Pregny-Chambésy



André TINGUELY
Satigny



Monica SUAREZ DE PUGA UEHLINGER
Thônex



Florian WÜNSCHE
Thônex



Jérémy ANNEN
Troinex



Grégoire ODIER
Troinex



Gian-Reto AGRAMUNT
Vernier



Julien MARQUIS
Versoix



Cédric MICHE
Versoix



Natacha BUFFET-DESFAYES
Ville de Genève

VOTATIONS DU 18 MAI

Prises de position

RÉUNIS EN ASSEMBLÉE, LES DÉLÉGUÉS DU PLR GENÈVE SE SONT POSITIONNÉS EN FAVEUR D'UNE IMPOSITION SUR LE LIEU DE DOMICILE ACCOMPAGNÉE D'UNE REFONTE DE LA PÉRÉQUATION FINANCIÈRE, AINSI QUE POUR UN SOUTIEN COHÉRENT À L'ÉNERGIE SOLAIRE.



IMPOSITION SUR LE LIEU DE DOMICILE : OUI AU CONTRE-PROJET ET NON À L'INITIATIVE

Tant l'initiative 187 que le contre-projet permettent de mettre fin à une « genevoiserie » critiquée de longue date par le PLR. Genève est en effet le seul canton à imposer les contribuables sur leur lieu de domicile et sur leur lieu de travail. Une partie de leur contribution échappe donc à leur contrôle démocratique.

L'initiative supprimerait cette particularité dès le 1^{er} janvier 2026 sans mesure d'accompagnement, engendrant un tsunami fiscal. Pour cette raison, les délégués ont rejeté l'initiative « J'y vis, j'y paie » (25 contre, 14 pour) et soutenu le contre-projet à l'unanimité.

Celui-ci garde le principe de l'imposition sur le lieu de domicile mais donne au Grand Conseil jusqu'au 30 juin 2029 pour revoir le mécanisme de

péréquation financière qui est à bout de souffle.

En cas de double oui, les délégués ont décidé de préférer le contre-projet à l'initiative (33 contre 3).

ENCOURAGEMENT AUX INSTALLATIONS SOLAIRES : OUI AU CONTRE-PROJET ET NON À L'INITIATIVE 191

Après un débat animé, les délégués ont rejeté l'initiative sur le solaire (33 contre, 2 pour) et ont décidé de soutenir le contre-projet (31 pour, 2 contre). Celui-ci permet d'augmenter la production d'énergie solaire dans le canton, sans toutefois recourir à des obligations pour tous les bâtiments comme le voulait l'initiative. Le contre-projet concentre les efforts sur les grands projets industriels, règle les frais de connexion au réseau et simplifie également les procédures.

En cas de double oui dans les urnes, la majorité des délégués recommande le contre-projet à l'initiative (34 contre 2).

OUI À LA MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE RELATIVE AU NOMBRE DE SIGNATURES EN MATIÈRE COMMUNALE

A la suite de la votation populaire de mars 2024, le nombre de signatures pour les initiatives et référendums a été baissé. Le texte adopté induisait cependant des inégalités pour certaines communes qui devaient réunir plus de signatures que des communes plus grandes. Les délégués ont validé la modification constitutionnelle corrigeant ces effets de seuils à l'unanimité.

OUI À DES ÉLECTIONS JUDICIAIRES PLUS EFFICIENTES

Les délégués ont soutenu à l'unanimité la modification constitutionnelle instaurant une élection par le Grand Conseil pour certaines fonctions, telles que les juges suppléants, les juges assesseurs, les procureurs extraordinaires et les juges de la Cour d'appel.

Ceci nous rapprochera de la pratique des autres cantons suisses tout en simplifiant le processus électoral.

OUI AU RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE DES MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE

Les délégués ont également approuvé à l'unanimité la modification constitutionnelle supprimant le préavis du conseil de magistrature (CSM) pour les candidatures des magistrats du pouvoir judiciaire. Ce changement est doublé de nouveaux moyens donnés au CSM pour permettre la haute surveillance des magistrats dans l'accomplissement de leurs tâches durant toute leur carrière.

Le préavis ponctuel du CSM avait été introduit dans la nouvelle Constitution et n'a pas montré de plus-value.

- Objet n°1** Initiative populaire 187 « j'y vis, j'y paie ! » : **NON**
- Objet n°2** Contreprojet à l'IN 187 Imposition au lieu de domicile et péréquation financière : **OUI**
- Objet n°3** Question subsidiaire : IN 187 ou contreprojet ? : **CONTREPROJET**
- Objet n°4** IN 191 « Pour une transition rapide vers le solaire à Genève » : **NON**
- Objet n°5** Contreprojet à l'IN 191 « Dynamisons la production d'énergies renouvelables » : **OUI**
- Objet n°6** Question subsidiaire : IN 191 ou contreprojet : **CONTREPROJET**
- Objet n°7** Loi constitutionnelle : Nombre de signatures en matière communale : **OUI**
- Objet n°8** Loi constitutionnelle : Élections générales du pouvoir judiciaire : **OUI**
- Objet n°9** Loi constitutionnelle : Renforcement de la surveillance du pouvoir judiciaire : **OUI**

Une réforme efficace du pouvoir judiciaire



Par **Murat Julian ALDER**

Député au Grand Conseil, chef de groupe et président de la Commission judiciaire et de la police

LE SYSTÈME ACTUEL DE PRÉAVIS DONNÉS PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE (CSM) ENGENDRE DES EFFORTS DISPROPORTIONNÉS ET INAPPROPRIÉS EU ÉGARD AUX BUTS POURSUIVIS. LE PEUPLE GENEVOIS VOTERA LE 18 MAI SUR UNE LOI CONSTITUTIONNELLE QUI PERMETTRAIT DE REMPLACER LE SYSTÈME DE PRÉAVIS POUR LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS JUDICIAIRES PAR UN RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE DES MAGISTRATS DU 3^e POUVOIR. MURAT JULIAN ALDER, DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL, NOUS EXPLIQUE LES ENJEUX DE CETTE RÉFORME.

LE RÔLE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

Les magistrats du Pouvoir judiciaire sont soumis à la surveillance du Conseil supérieur de la magistrature (CSM).

Le CSM veille au bon fonctionnement des juridictions et s'assure notamment que les magistrats exercent leur charge avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité. En outre, il évalue les compétences des candidats à un poste de magistrat et formule pour chaque candidature un préavis, conformément à la Constitution genevoise entrée en vigueur le 1^{er} juin 2013.

UN SYSTÈME DE PRÉAVIS À AMÉLIORER

Dans son rapport annuel 2019 au Grand Conseil, le CSM a indiqué avoir délivré 435 préavis (tous positifs) en vue des élections générales pour la période 2020-2026. Ce rapport, qui a été l'occasion de tirer un bilan du premier exercice de cette ampleur, conclut que ce système de préavis engendre des efforts disproportionnés et inappropriés eu égard aux buts poursuivis.

En effet, dans l'immense majorité des cas, les préavis délivrés sont positifs. De plus, dans les très rares cas où le CSM émet un préavis négatif, cela ne rend pas pour autant inéligible le magistrat concerné. En outre, la notification d'un préavis négatif n'est sujette à aucun recours. Enfin, le système actuel ne permet pas d'intervenir efficacement lorsqu'un magistrat fournit des prestations insatisfaisantes.

C'est pourquoi, en 2021, sur l'initiative de votre serviteur, la Commission judiciaire et de police (COJUP), puis le Grand Conseil, ont adopté une motion invitant le Conseil d'État à déposer, après concertation avec le Pouvoir judiciaire et consultation de la commission constituée des présidents des commissions judiciaires des partis politiques représentés au Grand Conseil (la commission interpartis), un projet de loi tendant à améliorer l'efficacité et l'efficience du système des préavis.

UN PROJET DE LOI ÉLARGISSANT LE CHAMP D' ACTIONS DU CSM

Fin 2024, le Conseil d'État a donné une suite favorable à ladite motion en déposant un projet de loi pour le renforcement de la surveillance des magistrats du pouvoir judiciaire, que la COJUP, puis le Grand Conseil, ont adopté au début de l'année 2025.

D'une part, ce projet de loi abroge la base constitutionnelle qui instaure le système des préavis. C'est en raison de cette modification de notre charte fondamentale que le peuple doit obligatoirement se prononcer sur cette réforme par la voie du référendum.

D'autre part, le projet modifie la loi cantonale sur l'organisation judiciaire en donnant davantage de prérogatives au CSM dans

l'exercice de sa tâche de surveillance des magistrats.

Plus concrètement, le CSM pourra désormais ouvrir une procédure à l'encontre d'un magistrat lorsqu'il aura connaissance d'une situation problématique, en utilisant, outre les sanctions disciplinaires existantes, les moyens mis à disposition par la loi sur la procédure administrative. Il devra donc rendre une décision en bonne et due forme, sujette à recours.

De plus, la nouvelle loi élargit les possibilités d'action du CSM envers les magistrats dont les prestations sont jugées insatisfaisantes. Ils pourront être invités à rétablir une situation conforme, notamment en complétant leur formation. Les magistrats concernés ne seront relevés de leur charge qu'en

ultime recours, dans le respect du principe de proportionnalité.

Dans le cadre du traitement de ce projet par la COJUP, il a en outre été décidé que, dorénavant, seront inéligibles les magistrats qui ont été relevés de leur charge par le CSM durant les 10 années précédant l'élection ou qui ont été destitués.

SUPPRESSION D'UN SYSTÈME INEFFICACE

En d'autres termes, il s'agit de supprimer un système de préavis qui s'est avéré inefficace, inefficent, lourd et bureaucratique au profit d'une surveillance renforcée, juste et ciblée.

Cette réforme, soutenue par le Pouvoir judiciaire, le CSM lui-même et la commission

interpartis, ainsi que par le Conseil d'État, a été adoptée à une très large majorité par le Grand Conseil. Tous les partis l'ont acceptée, hormis le MCG, probablement davantage par hostilité de principe envers le mode d'élection des juges tel qu'il est pratiqué à Genève que par pleine et entière adhésion au système des préavis, qui a vécu.

UNE RÉFORME ESSENTIELLE DU POUVOIR JUDICIAIRE

Au vu de ce qui précède, le PLR vous invite à soutenir cette réforme essentielle pour notre Pouvoir judiciaire, laquelle pourra entrer en vigueur avant la prochaine législature judiciaire (2026-2032).



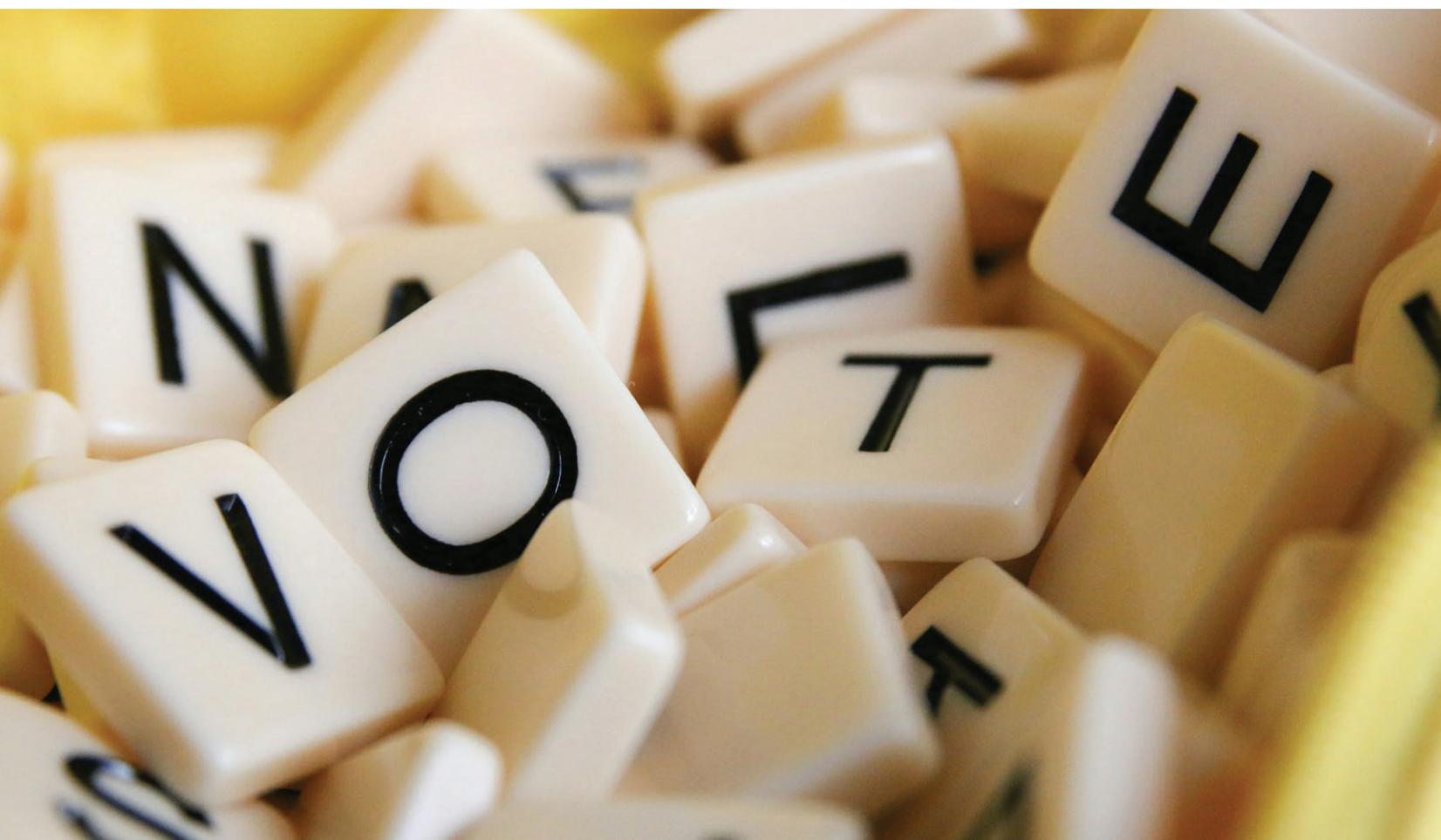
Actualisation pragmatique des élections générales du pouvoir judiciaire



Par Jean-Pierre Pasquier

Député au Grand Conseil

LA MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE PRÉSENTÉE PAR LE CONSEIL D'ÉTAT ET ADOPTÉE PAR LE GRAND CONSEIL VISE À CHANGER LES MODALITÉS D'ÉLECTION DES MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE. ELLE EST MOTIVÉE PAR DES RISQUES LOGISTIQUES ET ORGANISATIONNELS LIÉS À L'ÉLECTION GÉNÉRALE DES MAGISTRATS, PRÉVUE POUR LE PRINTEMPS 2026. JEAN-PIERRE PASQUIER, DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL, NOUS DÉTAILLE LES RAISONS POUR LESQUELLES IL CONVIENT DE VOTER OUI À CETTE MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE.



« Pour la majorité du parlement, cette modification de loi représente une actualisation pragmatique des bases constitutionnelles relatives à l'élection des magistrats du pouvoir judiciaire. »

UN PEU D'HISTOIRE

Historiquement, le corps électoral cantonal n'a jamais été appelé à se prononcer de manière globale sur l'élection des magistrats du pouvoir judiciaire, malgré les dispositions de la Constitution genevoise. Les élections ont souvent été tacites, sauf quelques exceptions. Cependant, des exemples récents montrent une tendance vers des élections non tacites, ce qui pourrait compliquer l'organisation des élections générales de 2026.

PLUS DE 600 POSTES À POURVOIR EN 2026

L'élection générale des magistrats du pouvoir judiciaire en 2026 devra pourvoir près de 600 postes, répartis entre huit juridictions et subdivisés en 44 fonctions distinctes. Le nombre de juridictions qui ne seraient pas repourvues tacitement et le nombre de candidatures déposées auront un impact sur le matériel de vote. Les électeurs pourraient recevoir jusqu'à six enveloppes contenant jusqu'à 44 bulletins de vote au total. Cette complexité pourrait conduire à la nullité de nombreux bulletins, mettant ainsi potentiellement à mal la garantie des droits politiques, qui doit protéger la libre formation de l'opinion des citoyens et l'expression fidèle et sûre de leur volonté.

La multiplication du matériel de vote complexifierait le travail des imprimeurs et des services de mise sous pli, qui ne seraient pas en mesure de tenir les délais usuels pour la préparation du matériel nécessaire. De tels volumes ne permettraient pas non plus de garantir une livraison en temps voulu par la poste. Ces volumes engendreraient nécessairement des coûts humains et financiers extrêmement importants en ce qui concerne l'impression du matériel de

vote et l'envoi de ce matériel à tout le corps électoral, coûts qui n'ont pas encore été chiffrés à ce stade.

Le nombre de juridictions qui ne seraient pas repourvues tacitement et le nombre de candidatures déposées auront également un impact au niveau logistique. Le service des votations et élections doit prévoir de stocker les bulletins de vote pour chacune des 44 élections potentielles, pour les 67 locaux de vote. Le service des votations et élections stockera déjà, au cours du premier semestre 2026, les bulletins de vote de la votation précédente (mars 2026) et sera en train de préparer la votation suivante (mai 2026).

A ces difficultés d'organisation s'ajoute celle du dépouillement qui devrait intervenir par saisie manuelle par des centaines de jurées et jurés à Uni Mail. Le dépouillement manuel des scrutins cantonaux pourrait prendre plusieurs jours, empêchant ainsi la déclaration des résultats le dimanche soir.

Le projet de loi constitutionnelle modifie l'article 123 de la Constitution genevoise pour inclure de nouvelles modalités d'élection. Les juges suppléants, les juges assesseurs, les procureurs extraordinaires et les juges de la Cour d'appel seraient élus par le Grand Conseil.

UNE SIMPLIFICATION DU PROCESSUS ÉLECTORAL NÉCESSAIRE

Les modifications proposées visent à simplifier le processus électoral, réduire les risques d'erreurs et de bulletins nuls, et faciliter l'organisation et le dépouillement des votes. En réduisant le nombre de postes à pourvoir par le corps électoral, le projet de loi permet une gestion plus efficace des élections.

Une comparaison intercantonale réalisée par la chancellerie d'État révèle que le cas genevois est unique en Suisse. Dans tous les autres cantons romands, ce sont les parlements qui élisent les membres du pouvoir judiciaire. De plus, lorsque le peuple est amené à élire les magistrats du pouvoir judiciaire, l'élection générale ne concerne jamais plus de 50 sièges à pourvoir. Cette comparaison souligne la nécessité de réformer le système genevois pour aligner ses pratiques sur celles des autres cantons et améliorer l'efficacité du processus électoral.

Lors du débat au Grand Conseil, le MCG et l'UDC se sont opposés arguant que cette loi prive les citoyens de leur droit historique d'élire les magistrats.

VOTEZ OUI À CETTE ACTUALISATION PRAGMATIQUE

Pour la majorité du parlement, cette modification de loi représente une actualisation pragmatique des bases constitutionnelles relatives à l'élection des magistrats du pouvoir judiciaire. En transférant l'élection de certaines fonctions au Grand Conseil, elle vise à améliorer l'efficacité et la fiabilité du processus électoral, tout en respectant les principes démocratiques de la République et canton de Genève. Cette nouvelle pratique permet de réduire les risques d'erreurs, de simplifier la logistique et d'assurer un dépouillement plus efficace, garantissant ainsi une expression fidèle et sûre de la volonté des électeurs.

Le PLR vous recommande de voter OUI à cette modification de loi constitutionnelle.

Réforme des seuils de signatures en matière communale à Genève : vers une égalité de traitement



Par Jean-Pierre Pasquier

Député au Grand Conseil

LES CITOYENNES ET CITOYENS DES COMMUNES GENEVOISES DOIVENT ÊTRE TRAITÉS ÉQUITABLEMENT, ET LES RÈGLES DE CALCUL DES SIGNATURES NÉCESSAIRES POUR EXERCER LES DROITS POLITIQUES DOIVENT GARANTIR CETTE ÉGALITÉ. JEAN-PIERRE PASQUIER, DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL, NOUS EXPOSE LA NÉCESSITÉ DE CETTE RÉFORME QUI VISE À RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE NÉCESSAIRE ENTRE LES COMMUNES

INÉGALITÉS ENTRE LES COMMUNES

Le Grand Conseil a adopté à l'unanimité un projet de loi visant à modifier la Constitution cantonale en ce qui concerne le nombre de signatures nécessaires pour les initiatives et référendums communaux. Cette réforme, présentée par le Conseil d'État, intervient après l'adoption de la loi constitutionnelle qui avait déjà réduit le nombre de signatures requises pour

les initiatives et référendums cantonaux et communaux.

La loi adoptée en mars 2024 avait pour objectif de diminuer le nombre de signatures nécessaires pour l'aboutissement des initiatives et référendums. Cependant, elle a introduit des incohérences au niveau communal, créant des déséquilibres entre les différentes catégories de communes. Les communes genevoises sont classées en trois catégories selon le nombre

de titulaires des droits politiques : les petites communes (moins de 5000 titulaires), les communes intermédiaires (de 5000 à 30 000 titulaires) et les grandes communes (plus de 30 000 titulaires).

Le précédent barème impliquait une progression logique des seuils de signatures, mais la nouvelle loi a perturbé cette progression. Par exemple, le seuil plafond des petites communes (10 % de 4999, soit 499 signatures) est plus

élevé que le seuil plancher des communes intermédiaires (5 % de 5000, soit 300 signatures). Cette incohérence a été mise en évidence lors de l'actualisation du règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Certaines communes sont particulièrement touchées par ces déséquilibres. Par exemple, Cologny, une petite commune avec 3956 titulaires des droits politiques, doit rassembler 395 signatures, alors que Collonge-

« Le précédent barème impliquait une progression logique des seuils de signatures, mais la nouvelle loi a perturbé cette progression. »

« Les citoyennes et citoyens des communes genevoises doivent être traités équitablement. »

Bellerive, une commune intermédiaire avec 5929 titulaires, n'a besoin que de 300 signatures. De même, Confignon et Satigny, petites communes, doivent réunir plus de signatures que certaines communes intermédiaires.

RÉTABLIR DE NOUVEAUX SEUILS PLANCHERS

Pour rectifier ces incohérences, le Conseil d'État a proposé au Grand Conseil de conserver le mécanisme des paliers et des seuils planchers, en ne corrigeant que

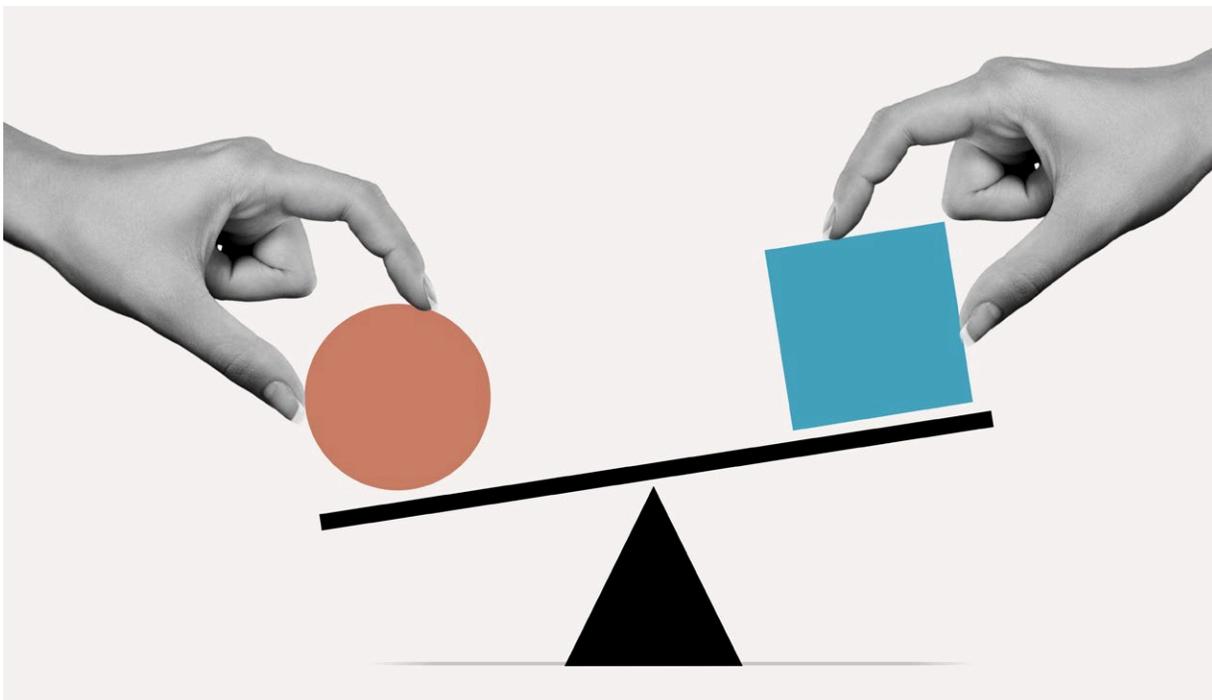
ces derniers. Ainsi, le seuil plancher des communes intermédiaires passe de 300 à 500 signatures, et celui des grandes communes de 1800 à 1500 signatures. Cette modification vise à rétablir une progression logique et à garantir l'égalité de traitement entre les communes.

Les constitutions cantonales doivent être garanties par la Confédération. La modification apportée par la loi, bien qu'ayant induit des déséquilibres, ne semble pas poser de problème de conformité au droit supérieur en termes d'égalité du poids

électoral. Cependant, l'égalité de traitement dans la loi est essentielle.

Les citoyennes et citoyens des communes genevoises doivent être traités équitablement, et les règles de calcul des signatures nécessaires pour exercer les droits politiques doivent garantir cette égalité.

Le PLR vous recommande de voter OUI à cette modification de loi constitutionnelle.



GRAND FORMAT

L'HISTOIRE DU PLR SUISSE

DEUXIÈME PARTIE

De la Constitution fédérale à la fusion du PLR (1848-2009)



Par Geoffrey Marclay

Délégué suisse suppléant

LE *NOUVEAU GENEVOIS* VOUS PRÉSENTE, EN DEUX PARTIES, L'HISTOIRE DU PLR SUISSE. CE SECOND VOLET EXPLORE L'ASCENSION DES RADICAUX APRÈS 1848 ET LEUR RÔLE CENTRAL DANS LA CONSOLIDATION DE L'ÉTAT FÉDÉRAL SUISSE. DE LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE DE 1874 À L'INTRODUCTION DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE, EN PASSANT PAR LES RÉFORMES SOCIALES DU XX^e SIÈCLE, ILS FAÇONNENT UNE SUISSE MODERNE, ÉQUILIBRANT LIBERTÉ INDIVIDUELLE ET SOLIDARITÉ NATIONALE. CE CHAPITRE RETRACE LEUR ÉVOLUTION POLITIQUE JUSQU'À LA FUSION DU PLR EN 2009, ILLUSTRANT LEUR CAPACITÉ À S'ADAPTER AUX MUTATIONS DU PAYSAGE POLITIQUE TOUT EN RESTANT FIDÈLES À LEUR HÉRITAGE RÉFORMATEUR.

1848 : LES RADICAUX, ARCHITECTES DE LA SUISSE MODERNE

L'année 1848 marque une rupture décisive dans l'histoire politique suisse. Après la guerre du Sonderbund, les radicaux, porteurs d'un idéal républicain, réussissent à transformer une Confédération fragmentée en un État fédéral moderne. Inspirée des modèles américain et français, la Constitution fédérale instaure une structure novatrice avec un Parlement bicaméral pour représenter les citoyens et les cantons, un Conseil fédéral garant de l'exécutif collégial et un Tribunal fédéral chargé d'unifier l'application des lois.

Les radicaux ancrent dans ce texte fondateur les principes de souveraineté

populaire, d'égalité devant la loi et de protection des libertés fondamentales, faisant de ces idéaux les piliers de la Suisse moderne. En imposant un cadre juridique stable et démocratique, ils jettent les bases d'un pays capable de préserver sa diversité tout en répondant aux aspirations d'unité nationale. Cette première victoire politique illustre leur capacité à dépasser les intérêts locaux pour bâtir un projet national ambitieux.

1874 : UNE RÉFORME ESSENTIELLE POUR LA DÉMOCRATIE ET L'ÉTAT FÉDÉRAL

La révision constitutionnelle de 1874, pilotée par les radicaux, marque une

étape déterminante dans la consolidation de l'État fédéral. Ce texte renforce les compétences de la Confédération en matière législative, notamment dans le domaine du droit commercial, et confère au Tribunal fédéral un rôle central en le rendant permanent, garantissant ainsi l'unité juridique du pays.

Sur le plan sociétal, cette révision consacre des avancées majeures. La liberté de culte est élargie à toutes les confessions, et des réformes progressistes abolissent les châtiments corporels, la prison pour dettes et, temporairement, la peine de mort. Ces mesures traduisent l'humanisme des radicaux, soucieux de moderniser les institutions tout en renforçant la cohésion nationale.

« En 1891, l'introduction de l'initiative populaire marque un jalon fondamental dans l'histoire politique suisse. »



L'introduction du référendum législatif facultatif constitue l'innovation majeure de cette révision. En permettant à 30 000 citoyens de contester une loi fédérale, ce mécanisme inaugure la démocratie semi-directe. Bien que conçu pour répondre aux critiques des forces conservatrices, il s'impose rapidement comme un outil central de la participation populaire. Cette ouverture politique affaiblit l'hégémonie des radicaux, mais reflète leur pragmatisme dans l'évolution des institutions.

1891 : L'INITIATIVE POPULAIRE, UN TOURNANT DÉMOCRATIQUE

En 1891, l'introduction de l'initiative populaire marque un jalon fondamental dans l'histoire politique suisse. Ce nouvel outil démocratique permet à 50 000 citoyens de soumettre une proposition de révision constitutionnelle à une votation populaire, donnant au peuple un rôle actif dans la définition des lois fondamentales.

Portée par les radicaux, cette innovation élargit l'espace démocratique en permettant aux forces extraparlimentaires de s'exprimer directement. Bien que certaines initiatives soient controversées – comme l'interdiction de l'abattage rituel en 1893, première initiative acceptée – elles renforcent la légitimité des institutions en traduisant les aspirations populaires dans le processus législatif. L'initiative populaire illustre l'engagement des radicaux pour une démocratie vivante, où le pragmatisme institutionnel se conjugue à la participation citoyenne.

LE XX^e SIÈCLE : RÉFORMES SOCIALES ET MODERNISATION SOUS L'ÉGIDE DES RADICAUX ET DES LIBÉRAUX

Le XX^e siècle est une période de transformations profondes, où les radicaux et les libéraux façonnent activement la modernisation de la Suisse. Pendant la Première Guerre mondiale, leur leadership au Conseil fédéral permet de préserver la neutralité du pays, mais la Grève générale de 1918 révèle des fractures sociales importantes. Ces tensions incitent les radicaux à poser les bases



de réformes sociales majeures. Dans les années 1930, ils jettent les fondations de l'Assurance-vieillesse et survivants (AVS), adoptée en 1948, illustrant leur capacité à concilier tradition libérale et solidarité sociale.

Durant la Seconde Guerre mondiale, cette approche pragmatique se poursuit. La Confédération adopte une posture de neutralité rigoureuse face aux puissances de l'Axe, tout en renforçant sa défense nationale. Les radicaux encadrent l'économie de guerre et le rationnement afin de garantir la stabilité du pays. Si leur politique suscite des critiques, notamment en raison des échanges économiques avec l'Allemagne, elle permet néanmoins à la Suisse de préserver son indépendance et ses institutions démocratiques dans un contexte international menaçant.

Les années 1960 et 1970 marquent une nouvelle étape de modernisation. Les radicaux soutiennent activement le suffrage féminin, qui devient une réalité fédérale en 1971 après des décennies de lutte. En parallèle, la montée des préoccupations environnementales conduit à des politiques novatrices dans les domaines de l'énergie et de l'aménagement du territoire. Les radicaux et les libéraux jouent un rôle clé dans l'élaboration de ces mesures, affirmant leur vision d'un progrès économique et écologique équilibré.

1980-2009 : UNE FUSION STRATÉGIQUE POUR UN LIBÉRALISME MODERNE

À partir des années 1980, l'émergence de nouveaux partis comme l'UDC et les Verts fragmente le paysage politique suisse. Pour maintenir leur influence, les radicaux (PRD) et les libéraux (PLS) intensifient leur coopération, notamment sur les questions économiques et institutionnelles. Cette alliance stratégique culmine en 2009 avec leur fusion officielle, donnant naissance au Parti libéral-radical (PLR). Ce nouveau parti, héritier d'une tradition

séculaire, combine les idéaux historiques du radicalisme et du libéralisme dans une vision tournée vers l'avenir.

HÉRITIERS D'UNE TRADITION, BÂTISSEURS DE L'AVENIR

Depuis 1848, les radicaux et les libéraux ont marqué l'histoire suisse par leur capacité à anticiper et à répondre aux défis de leur époque. En modernisant les institutions, en élargissant les droits sociaux et en renforçant la démocratie directe, ils ont jeté les bases d'un pays résilient et ouvert.

Aujourd'hui, le PLR perpétue cet héritage en affirmant son rôle de force politique incontournable. À Genève, berceau d'innovations et de réformes, le parti continue de conjuguer tradition et modernité pour bâtir une Suisse dynamique, durable et résolument tournée vers l'avenir.

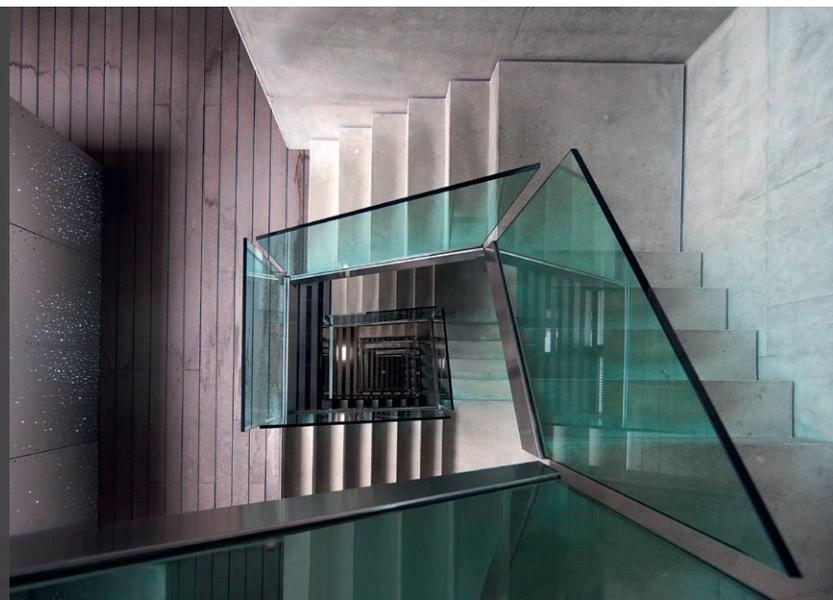


L'immobilier de tous les possibles

VENTE – DÉVELOPPEMENT – GÉRANCE – RÉNOVATION

spg.ch

GENÈVE – NYON – LAUSANNE



Les dernières actualités du Grand Conseil



Par **Lea Di Benedetto**

Assistante parlementaire

Le *Nouveau Genevois* vous présente les dernières actualités liées au travail de notre députation au Grand Conseil. Tour d'horizon des différents objets traités au Parlement, des derniers objets déposés par le groupe PLR, sans oublier la liste des objets pendants.

FOCUS

PL 13601 « Pour une meilleure coordination des travaux sur la voirie et une indemnisation des restaurateurs et des commerçants lors des périodes de travaux » de Natacha Buffet-Desfayes

Les nombreux travaux entrepris par le canton et les communes se sont multipliés ces dernières années et ont des conséquences non négligeables, causant des difficultés économiques significatives pour les commerçants. A cela s'ajoutent les objectifs de piétonnisation de plusieurs tronçons importants poursuivis par le Conseil administratif de la Ville de Genève, susceptibles d'engendrer d'importants nouveaux travaux, comme à la rue de Carouge. Cette situation pourrait également se produire dans d'autres communes. Par ailleurs, le déploiement de réseaux thermiques structurants à l'horizon 2030 ne va arranger en rien la situation. Afin de répondre aux objectifs climatiques, le canton prévoit l'installation de 250 km de réseaux thermiques chauds et froids pour fournir un quart de son approvisionnement énergétique. Dans la pratique actuelle, la Ville de Genève, les autres communes et le canton n'octroient que rarement un dédommagement aux commerçants affectés. Il s'agit ici aussi de mettre en œuvre des mesures visant à limiter l'impact de l'intervention sur leur activité.

NOUVEAUX OBJETS

PL 13600 « Modifiant la loi relative à la perception et aux garanties des impôts des personnes physiques et des personnes morales (LPGIP) » d'Adrien Genecand.

Ce projet de loi vise à réduire la différence de taux d'intérêt entre celui pratiqué par l'administration fiscale en faveur du contribuable et celui en faveur de l'État. Chaque année, le Conseil d'État définit un taux d'intérêt en faveur des contribuables et un autre en faveur de l'État. Cette détermination doit tenir compte des taux habituellement pratiqués par le marché. Considérant que l'État n'a pas à percevoir de rémunération sur les créances fiscales trop éloignée de celle qu'il obtient sur le marché des capitaux, le présent projet de loi propose de limiter l'écart entre le taux en faveur du contribuable et celui en faveur de l'État à 1%.

M 3097 « Pour une tarification en matière de raccordement et de fourniture de l'énergie thermique par les réseaux thermiques structurants intelligible, proportionnée et supportable ! » de Diane Barbier-Mueller

L'Autorité fédérale de surveillance des prix regrette la pratique des SIG dans leur fixation des tarifs et souligne des coûts de raccordement trop élevés, un manque de clarté dans la structure des prix ainsi qu'un système complexe à plusieurs variables pouvant générer des incompréhensions chez les consommateurs. A l'heure où les débats autour de l'urgence climatique sont de plus en plus courants, il est essentiel de perpétuer les efforts déjà entrepris dans le développement d'un réseau thermique structurant.

EUPOROS SA,
LA RÉFÉRENCE DANS LE COMMERCE
DE MÉTAUX PRÉCIEUX DEPUIS 2010



INVESTISSEZ DANS
VOTRE AVENIR!



 **EUPOROS**

Contactez nous : +41 22 552 13 15
World Trade Center II, 1215 Geneve



www.euporos.ch

LES PROJETS ENCORE PENDANTS AU GRAND CONSEIL

Pour en savoir plus, retrouvez tous les descriptifs, l'état des objets, les projets déjà adoptés et le programme complet du parti sur notre site plr-ge.ch

NOTRE PROGRAMME



NOS ACTIONS



AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 13601

« Pour une meilleure coordination des travaux sur la voirie et une indemnisation des restaurateurs et des commerçants lors des périodes de travaux »

PL 13494

« Équipements publics : cession des parcelles au profit de la commune de situation du bien-fonds »

PL 11400

« Pour favoriser la réalisation de logements »

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 13196

« Quelles compétences pour la gouvernance des institutions de droit public ? »

PL 13158

« Pour une justice des baux et loyers efficiente et spécialisée »

PL 13077

« Pour une Cour constitutionnelle qui respecte le fédéralisme »

PL 12901

« Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

PL 12793

« Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

PL 11548

« Caisse de pension de l'État : prise en charge paritaire de la cotisation »

M 3079

« Placer Genève comme capitale de la gouvernance numérique »

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 13524

« Donnons aux magistrats judiciaires les mêmes conditions de départ à la retraite que le personnel de l'État »

PL 13448

« Pour que les manifestations n'entravent pas les principaux axes de circulation et ne pénalisent pas les commerçants »

PL 13445

« Pour que les jobs d'été continuent à exister à Genève »

PL 11716

« Ouverture du samedi »

PL 11715

« Ouverture du dimanche »

FISCALITÉ

PL 13600

« Modifiant la loi relative à la perception et aux garanties des impôts des personnes physiques et des personnes morales (LPGIP) »

PL 12247

« Réduisons les impôts des personnes physiques »

M 3034

« Abaissons maintenant la valeur locative sous le couloir de bruit ! »

MOBILITÉ

M 3067

« Déposons et récupérons nos plaques d'immatriculation dans nos offices postaux »

M 3060

« Pour un accès à des transports individuels adaptés, au prix des transports publics, pour les personnes à mobilité réduite ne pouvant utiliser les TPG »

M 3058

« Analyser les opportunités offertes par la mobilité de l'économie de basse altitude pour le Grand Genève »

M 3025

« Modification du RPSFP – Permettons aux deux-roues motorisés de trouver une place ! »

M 3002

« Pour l'étude d'une liaison ferroviaire directe entre Genève et Londres »

M 2991

« Pour la sécurité des usagers, faisons la lumière sur nos routes »

SÉCURITÉ

M 3035

« Pour prévenir la délinquance juvénile »

M 2950

« Pour que cessent les rixes entre bandes de jeunes »

R 1046

« Stop au deal et à la consommation de crack dans nos rues »

SANTÉ

M 3087

« Pour intégrer les soins de transition de genre dans le cadre de la médecine hautement spécialisée (MHS) »

M 3010

« Interventions de réassignation sexuelle : pour un consentement éclairé et un bon encadrement médical »

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

M 3097

« Pour une tarification en matière de raccordement et de fourniture de l'énergie thermique par les réseaux thermiques structurants intelligible, proportionnée et supportable ! »

M 3011

« Pour une simplification de la charge administrative des agriculteurs »

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

M 3030

« Pour que l'Université et les Hautes Écoles restent des espaces de débats et de tolérance »

ÉCOLE ET FORMATION

PL 13499

« Pour la valorisation de l'engagement de milice par les Hautes Écoles genevoises »

PL 13214

« Pour un meilleur soutien aux jeunes en difficulté scolaire au CO »

PL 12661

« Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »

M 3082

« Taxe universitaire et contribution financière aux associations d'étudiants : pour le libre choix des étudiants de l'Université de Genève »

M 3014

« Pour promouvoir l'apprentissage des langues nationales et alléger les tâches administratives des enseignantes et des enseignants en la matière »

M 2998

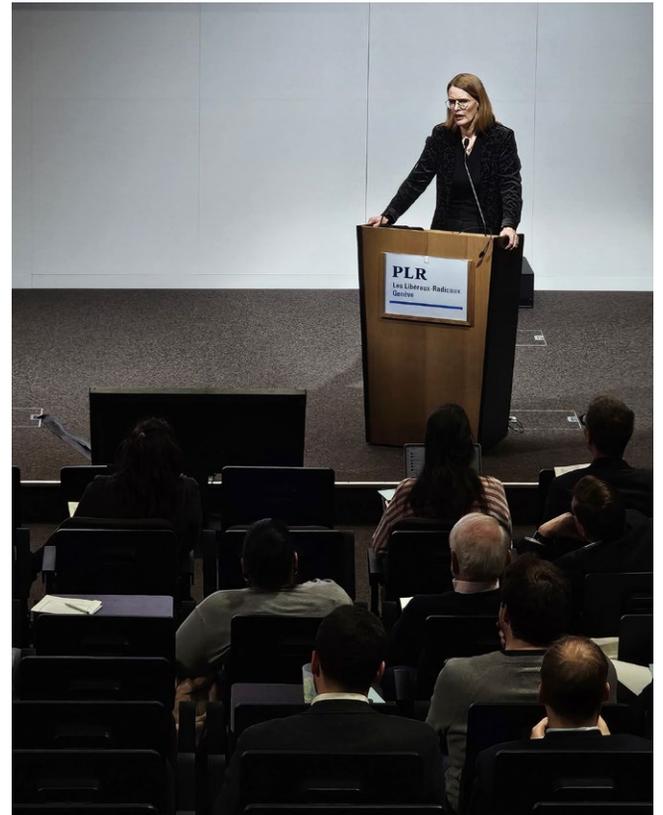
« Pour des camps de ski en faveur de toutes et tous, une pratique saine et démocratique à encourager dans un pays alpin »

M 2887

« Des solutions concrètes pour améliorer le cycle d'orientation ! »

PLR EN IMAGES

ADD DU PLR GENÈVE





Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00